

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur le projet du parc éolien des Champeaux, à l'attention de Mr Alain JAQUINET, commissaire enquêteur

**De :** >

**Date :** 08/07/2023 à 22:04

**Pour :** "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Bonjour Mr Jaquinet,

En tant que résident de Nesle La Reposte, **je m'oppose au projet d'installation de 6 éoliennes de 184m de haut !**

- **Ces monstres** d'une hauteur d'un immeuble de 50 étages, équipés de rotor balayant une surface équivalente à 3 terrains de foot vont **massacrer nos paysages, boisés et parsemés de villages.**
- En s'additionnant aux autres parcs éoliens (Portes de Champagne, Chemin Perré, Nesle, Escardes, Saint Bon...) **nos villages seront totalement encerclés d'éoliennes.**
- En tant que riverain de ces zones habitées, ma famille et notamment ma fille de 3 ans **va souffrir des nuisances sonores**
- En modifiant considérablement les paysages et en les transformant en zone industrielle, la **dépréciation financière de nos biens immobiliers** est assurée
- **L'impact sur l'avifaune et surtout sur les chiroptères principaux prédateurs** des chenilles processionnaires dont nos forêts sont envahies sera très mortifère d'autant plus que le site est très riche en chiroptères volant très haut !...
- **Les impacts visuels sur les côteaux champenois et Provins**, tous deux classés en zone UNESCO seront très importants.
- **Pour respecter la règle des 10 fois** (éloigner les éoliennes des habitations d'au moins 10 fois leur hauteur), **recommandée par l'académie de Médecine en 2022**, il faudrait implanter ces machines à 1.840 m de Nesle et des Essarts, soit...en dehors du territoire des deux communes !!!
- Si par malheur ce parc voit le jour, **la taille monstrueuse de ces éoliennes fera jurisprudence pour le remplacement des éoliennes (en fin de vie) des autres parcs.**

Cordialement